

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la Présidence de Madame Véronique MARCOT, Maire.

Etaient présents : ALEXANDRE René, AMYOT Claude, BOISSONNET Annie, FARRON Marie-Claude, GREGY Pascal, LAPOIRIE André, LAVE Michel, LAVEZ Francis, MARCOT Véronique, MAUGET Véronique, MICHEL Dominique, MUNIER Maryline, PERNOT Stéphane, PETITJEAN Sylvie, PIERREL Christian, ROBERT Daniel, THIEBAUT Michaël, VANCON Nicolas, VIRY Claude, WYKA Pierre

Etaient excusés: MOINE Sylvie a donné procuration à BOISSONNET Annie, VIRY Claude

Monsieur WYKA Pierre a été élu secrétaire.

Le compte-rendu de la séance du 9 juillet 2009 est approuvé.

La séance débute par une présentation de l'entreprise Valentin de son projet d'extension et d'achat de matériel dans le but de développer son offre et de mieux répondre à sa clientèle actuelle. MM Valentin et Richard demandent à la commune d'étudier le problème posé par la ligne ERDF positionnée trop bas pour le passage des camions.

## **DELIBERATIONS**

### **SMDEV – Compétence éclairage public**

La commune de Xertigny adhérait auparavant au SIEPV auquel elle avait délégué la compétence maintenance de l'éclairage public. Celui-ci ayant été dissout, la commune de Xertigny a passé un contrat avec l'entreprise Boiron pour une durée de 18 mois à compter du 17 septembre 2008 pour la maintenance. La compétence ayant été reprise par le SMDEV, le Conseil municipal à l'unanimité demande son adhésion à la compétence optionnelle « éclairage public » option 1 (sans les illuminations) du Syndicat Mixte Départemental d'Electricité des Vosges, au vu du document relatifs aux conditions techniques, administratives et financières d'exercice de la compétence approuvé par le Comité syndical du SMDEV.

### **Location du Droit de Chasse – Révision des loyers**

Le Conseil municipal à l'unanimité fixe le prix du bail pour chacun des lots pour la campagne 2009/2010, en appliquant le coefficient de révision de 1,092 proposé par l'ONF.

### **Forêt communale - Application du régime forestier**

La commune ayant acquis plusieurs parcelles de forêt au lieu dit le Lopin, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide afin d'accroître le patrimoine forestier communal l'application du régime forestier pour les parcelles cadastrées : 59-66-67-68-69 et 70 Section D d'une surface de 7.1344 ha.

### **Concession de captage en forêt - Renouvellement**

M. Pierre LALLEMAND demande le renouvellement de son autorisation de captage d'une source et de passage d'une conduite d'eau souterraine de 40 ml pour alimenter en eau son étang, sur la parcelle 18 située en forêt communale. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le renouvellement de la concession de captage de source, pour une durée de 3 ans, au tarif de 150.00 € par an, les frais de dossier à payer à l'ONF par le concessionnaire s'élevant à 90.00 €.

### **Conservatoire de musique – Demande participation**

La Mairie d'Epinal souhaite faire participer les communes extérieures aux frais d'inscription des enfants de celles-ci au Conservatoire de musique d'Epinal. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, de ne pas participer aux frais d'inscription au Conservatoire Gautier d'Epinal, la commune n'ayant pas à intervenir dans le cadre des activités de loisirs, celles-ci restant le libre choix des familles.

### **Bibliothèque municipale – Approbation du règlement intérieur**

Le Conseil Municipal, avec une abstention, approuve le règlement intérieur de la bibliothèque tel que présenté et autorise Mme le Maire à le mettre en application.

### **Remboursement intervention – Etang Monin**

Dans le cadre de l'arrêté de capture ou de destruction d'un animal de type crocodylien qui a été pris courant juin suite à la demande de la ONCFS, un piégeur agréé par la Préfecture des Vosges a été désigné. Le piégeur ayant été réquisitionné, ses frais doivent être pris en charge par la commune. Le propriétaire de l'étang souhaitant participer aux frais, Mme le Maire propose que chacun prenne en charge la moitié des frais. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de prendre en charge la moitié des frais engagés par le piégeur désigné et agréé, sur présentation de justificatifs.

## **Tirage au sort – Jury d'Assises**

Le Conseil municipal a tiré au sort 6 jurés à partir de la liste électorale.

### **INFORMATIONS DIVERSES DONNEES PAR Mme LE MAIRE AU CONSEIL**

- Voirie 2008 : l'entreprise retenue est la société SRE pour 225 315.04 € TTC
- Voirie 2009 : le maître d'œuvre retenu est SARL CONCEPT INFRA
- Une étude de faisabilité est en cours pour la réalisation des bâtiments techniques par le BET SIGMA
- La consultation pour la construction de la maison de santé est en cours et se terminera le 1<sup>er</sup> octobre
- Les travaux de la tranche 2 de restructuration du réseau d'eau potable sont réceptionnés
- Le projet de territoire de la C2VRM est en cours de finalisation
- Le SOVOTOM a mis à disposition de tous les élèves du primaire un cahier de texte à but pédagogique
- Le forum des associations aura lieu le 19 septembre 2009
- Le bilan du transport des jeunes à la piscine de La Chapelle est plutôt positif

Fait à Xertigny, le 11 septembre 2009

Le Maire,  
Véronique MARCOT